

Covid 19 : ce qu'il faut savoir, précautions à prendre

Publié le 19 mai 2020

Informations mises à jour le 2 juin.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se saluer, ne pas se serrer la main et éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Respecter une distance d'un mètre entre chaque personne
- Porter un masque en présence d'autres personnes, obligatoire dans les transports en commun à compter du 11 mai.

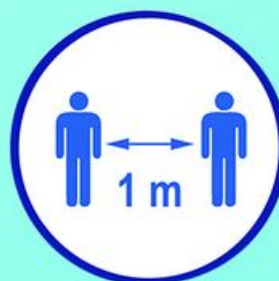
Je dois, si j'ai des symptômes évoquant le COVID-19 :

- éviter les contacts ;
- appeler mon médecin - la consultation peut se faire à distance ou physiquement. Mon médecin me prescrira un test virologique si cela s'avère nécessaire.
- si je suis testé positif, je serai invité à rester chez moi confiné pendant 14 jours, ou dans un lieu mis à ma disposition ;
- appeler le 15 si j'ai des difficultés respiratoires.

Covid 19 : la Ville à vos côtés

DÉCONFINEMENT

**N'OUBLIONS PAS
LES GESTES BARRIÈRE !**



**Distribution de masques en tissu
aux Écullois courant mai**



Un numéro vert répond en permanence à vos

questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

Déplacements-Transports

Fin de la limitation à 100km pour les déplacements à compter du 2 juin.

La reprise progressive et maîtrisée des transports est indispensable pour nos activités professionnelles, scolaires et nos déplacements essentiels. Elle doit s'accompagner du respect des règles sanitaires par chacun d'entre nous. Et, pour limiter la diffusion du virus, il convient d'éviter la promiscuité dans les transports collectifs.

- respecter les mesures barrières et la distanciation physique ;
- porter le masque obligatoirement dans les transports en commun, les trains (transports inter-régionaux), les taxis, VTC et véhicules de covoiturage, les avions.

Je peux, si je suis cycliste :

- bénéficier d'une subvention pour réparer/remettre en état mon vélo, jusqu'à 50 euros dans la limite de 50% du montant de la facture hors taxe, si je recours à l'un des [réparateurs référencés](#)  ;
- bénéficier d'une formation gratuite pour apprendre à circuler en sécurité, avec [un moniteur expérimenté dont je peux trouver les coordonnées ici](#) .



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser